



FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA DE COURT SÉJOUR / TRANSIT

(formulaire gratuit)

N°

CACHET DU POSTE

EMPLACEMENT DU TALON

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

DEMANDE TRAITÉE PAR

JUSTIFICATIFS PRÉSENTÉS

TITRE DE SÉJOUR, RESSOURCES, BILLET DE TRANSPORT, HÉBERGEMENT, VISA DE RETOUR...

**IMPORTANT** : TOUTES LES RUBRIQUES DOIVENT ÊTRE COMPLÉTÉES EN MAJUSCULES. EN CAS D'ERREUR OU D'OMISSION, IL NE POURRA ÊTRE DONNÉ SUITE À VOTRE DEMANDE. LE FORMULAIRE DOIT ÊTRE DATÉ ET SIGNÉ PAGE 2.

- LES MEMBRES DE FAMILLE DE RESSORTISSANTS COMMUNAUTAIRES AU SENS DU DÉCRET 94-211 DU 11 MARS 1994 MODIFIÉ N'ONT PAS À REMPLIR LES RUBRIQUES 12 À 25 À L'EXCEPTION DES POINTS 15, 19, 20, 22 ET 23.

1. NOM

2. AUTRES NOMS (NOM À LA NAISSANCE, ALIAS, PSEUDONYME, NOMS PORTÉS ANTÉRIEUREMENT)

3. PRÉNOM(S)  4. SEXE(\*) M  F

5. DATE ET LIEU DE NAISSANCE  J  M  A  A  6. PAYS

7. NATIONALITÉ(S) ACTUELLE(S)  NATIONALITÉ D'ORIGINE

8. SITUATION DE FAMILLE : a) (\*) CÉLIBATAIRE  MARIÉ(E)  SÉPARÉ(E)  DIVORCÉ(E)  VEUF(VE)

b) CONJOINT : NOM   
AUTRE(S) NOM(S), PRÉNOM(S)

DATE ET LIEU DE NAISSANCE  J  M  A  A  NATIONALITÉ(S)

SI VOTRE CONJOINT VOYAGE AVEC VOUS ET EST INSCRIT SUR VOTRE DOCUMENT DE VOYAGE, COCHER LA CASE SUIVANTE

c) ENFANTS : NE REMPLIR LA RUBRIQUE "ENFANTS" QUE SI CEUX-CI VOYAGENT AVEC VOUS ET SONT INSCRITS SUR VOTRE DOCUMENT DE VOYAGE.

NOMS, PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITÉ(S)
	J M A		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

d) NOM ET PRÉNOM(S) DES PARENTS

9. NATURE DU PASSEPORT OU DU DOCUMENT DE VOYAGE

(\*) PASSEPORT ORDINAIRE  AUTRE DOCUMENT (PRÉCISER LEQUEL)

NUMÉRO  ÉTAT OU ENTITÉ ÉMETTEUR DU DOCUMENT

DÉLIVRÉ LE  J  M  A  A EXPIRANT LE  J  M  A

10. ADRESSE PERMANENTE

ACTUELLE SI VOUS ÊTES DE PASSAGE OU RÉSIDENT TEMPORAIRE

11. LE CAS ÉCHÉANT AUTORISATION DE RETOUR VERS LE PAYS DE RÉSIDENCE

(\*) TITRE DE SÉJOUR  NUMÉRO  FIN DE VALIDITÉ  J  M  A

VISA DE RETOUR  NUMÉRO  FIN DE VALIDITÉ  J  M  A

12. PROFESSION

13. EMPLOYEUR

14. ADRESSE PROFESSIONNELLE  N° de télécopie

DÉCISION DU POSTE

DATE :

MOTIFS :

CARACTÉRISTIQUES DU VISA DÉCISÉ

(Rayer les mentions inutiles)

- (A) VTA  
 (B) TRANSIT  
 (C) COURT SÉJOUR

(\*) Nombre d'entrée(s)

1  2  MULT.

VALIDITÉ DU \_\_\_\_\_  
AU \_\_\_\_\_

Validité territoriale : \_\_\_\_\_

Droits de chancellerie \_\_\_\_\_

PHOTOGRAPHIE RÉCENTE

15. DESTINATION PRINCIPALE  FRONTIÈRE DE PREMIÈRE ENTRÉE   
sur le territoire du groupe Schengen

16. MOTIF DU SÉJOUR

17. RÉFÉRENCES dans le ou les pays du groupe Schengen. NOM OU RAISON SOCIALE

ADRESSE  NATIONALITÉ

18. ADRESSE(S) PENDANT LE SÉJOUR

19. VISA SOLLICITÉ POUR (\*)  UNE ENTRÉE  2 ENTRÉES  PLUSIEURS ENTRÉES  DU  J  M  A  AU  J  M  A

20. EN CAS DE TRANSIT : pays de destination finale  Êtes-vous en possession d'une autorisation d'entrée pour ce pays ? (\*)  OUI  NON

SI OUI, TYPE  NUMÉRO

DURÉE DE VALIDITÉ  AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE

21. MOYEN(S) D'EXISTENCE PENDANT LE SÉJOUR (espèces, chèques (de voyage), cartes de crédit, assurance et notamment assurance maladie, hébergement, prise en charge, billet de transport, ...)

22. DATES DES PRÉCÉDENTS SÉJOURS DANS DES PAYS DU GROUPE DE SCHENGEN

23. DATES ET LIEUX DES PRÉCÉDENTES DEMANDE DE VISA

24. MOYEN(S) DE TRANSPORT (en cas de transit)

25. AUTRES INDICATIONS

Fait à

le

Signature du demandeur  
(ou du représentant légal pour les mineurs)

J'autorise la communication des données personnelles figurant dans le présent formulaire aux autorités compétentes des pays du groupe de Schengen dans le cadre de la délivrance des visas.

Je certifie que les déclarations ci-dessus ont été faites à bon escient et qu'elles sont exactes et complètes. Une fausse déclaration m'exposerait à un refus de visa ou à l'annulation du visa délivré, sans préjudice des poursuites éventuelles prévues par la législation des pays du groupe de Schengen.

Je m'engage à quitter le territoire des pays du groupe de Schengen à l'expiration du visa qui me sera éventuellement accordé.

Je suis informé(e) que la possession d'un visa ne constitue qu'une des conditions permettant l'entrée sur le territoire des pays du groupe de Schengen. En cas de refus d'entrée, je ne pourrai pas recevoir de dédommagement.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés me donne la possibilité d'obtenir communication des informations enregistrées concernant cette demande de visa afin de vérifier leur exactitude et de faire redresser toute anomalie constatée. Ce droit d'accès s'exerce auprès du chef de poste.